

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/8/1

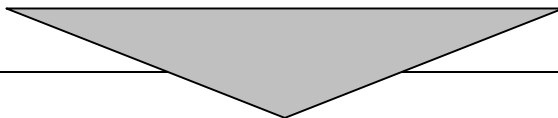
12 septembre 2002

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS—MALI (2003–2007)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD): M. M. Aranda da Silva

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Mali, avec une population de 9,8 millions d'habitants en 1998, fait partie des pays les moins avancés (PMA) et c'est l'un des pays les plus pauvres au monde, classé au 153ème rang sur 162 pays selon l'indicateur de développement humain du PNUD pour 2001. On estime que 69 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, celle-ci est essentiellement rurale et frappe surtout les femmes. L'indicateur sexospécifique du développement humain classe le Mali au 138ème rang sur 146 pays.

Le programme de pays pour la période 2003–2007 est basé sur le schéma de stratégie de pays (SSP), qui a été entériné par le Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2001, et reflète les priorités du PAM et du gouvernement tout en tenant compte des capacités d'absorption du pays. Son objectif d'ensemble est de mettre les ménages pauvres qui ont faim (et spécialement les femmes et les enfants) mieux à même de prendre en main leur propre développement et de faire face aux sécheresses et aux autres catastrophes naturelles.

En conformité avec la stratégie de développement arrêtée par le Gouvernement malien pour réduire la pauvreté, le programme de pays contribuera aussi à la réalisation de trois des principaux résultats attendus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: amélioration de la capacité d'apprentissage des élèves du cycle primaire; amélioration de l'état de santé et nutritionnel des enfants de moins de 5 ans; accès amélioré pour tous à la sécurité alimentaire.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM centre ses activités de développement sur cinq objectifs, dont quatre sont couverts dans le présent programme de pays:

- permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de répondre à leurs besoins nutritionnels spéciaux et à leurs besoins sanitaires connexes;
- permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; et
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

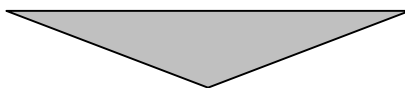
Au total, l'aide du PAM visera environ 335 000 bénéficiaires en moyenne par an.

Le programme de pays s'attachera à ces priorités par le biais de trois activités fondamentales. Celles-ci porteront essentiellement sur un meilleur accès à l'éducation de base, notamment pour les filles et les orphelins; l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des enfants mal nourris de 6 mois à 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes; et l'atteinte de moyens de subsistance durables et d'une moindre vulnérabilité aux catastrophes et à l'insécurité alimentaire.

Pour le programme de pays proposé pour le Mali, qui couvre la période 2003–2007, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 30 816 208 dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.



Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays élaboré pour le Mali (2003–2007)
(WFP/EB.3/2002/8/1).



ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

1. Le Gouvernement du Mali vient de se doter d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui constitue le cadre de référence de tous les programmes gouvernementaux et de partenariat en vue de la réduction de la pauvreté. La stratégie de développement arrêtée dans le CSLP vise à réduire l'incidence de la pauvreté de 64 pour cent en 2000 à 47,5 pour cent en 2006. Les objectifs sectoriels en ce qui concerne le développement rural, l'éducation et la santé sont les suivants: rechercher la sécurité alimentaire et améliorer la productivité et la protection de l'environnement au moyen des aménagements hydro-agricoles et des programmes de lutte contre la désertification; porter le taux de scolarisation de l'enseignement de base de 50 pour cent en 1999 à au moins 75 pour cent en 2006, et le taux d'alphabétisation des adultes de 31 pour cent à 50 pour cent sur la même période; réduire la prévalence du SIDA; diminuer de 30 pour cent l'incidence de la malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de moins de 5 ans et chez les écoliers de 6 à 12 ans.
2. Les interventions du PAM au Mali s'inscrivent dans les priorités du CSLP et ont pour but d'aider les communautés pauvres souffrant d'insécurité alimentaire à réduire leur sous-alimentation chronique et, à court terme, contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif national qui est l'élimination de la pauvreté. L'objectif d'ensemble du programme de pays, tel qu'il a été défini dans le schéma de stratégie du pays (SSP - résumé à l'annexe I) est de mettre les ménages vulnérables, et spécialement les femmes et les enfants, mieux à même de prendre en main leur propre développement et de faire face aux sécheresses et aux autres catastrophes naturelles. Simultanément, le programme de pays s'attachera à accroître la participation et la responsabilité de la communauté, la sensibilisation aux catastrophes et la gestion des activités d'atténuation de leurs effets; à améliorer la parité hommes-femmes (les femmes bénéficieront de plus de 60 pour cent des ressources du programme); à contribuer, par les biais de la sensibilisation de la population, à stabiliser le taux de prévalence du VIH/SIDA au niveau actuel relativement bas de 1,7 pour cent et à corriger les déséquilibres entre zones rurales et zones urbaines et entre les régions dans ces domaines d'intervention.
3. Le programme de pays du PAM est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2003–2007), dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à la promotion du développement humain durable par la lutte contre la pauvreté et la protection, le respect et la réalisation des droits de l'homme, en centrant l'effort sur l'amélioration: i) de la gouvernance; ii) de l'accès aux services sociaux de base; et iii) de la sécurité alimentaire et de l'environnement. C'est ainsi que le programme de pays contribuera à la réalisation de trois des principaux résultats attendus de ce Plan-cadre: l'amélioration de la capacité d'apprentissage des élèves du cycle primaire, l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, et un accès amélioré pour tous à la sécurité alimentaire. De plus, le programme de pays du Mali s'inscrit dans le cadre d'initiatives conjointes appuyées par le PAM dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment le programme régional de déparasitage en milieu scolaire avec l'assistance technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la participation à l'initiative Éducation pour tous avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale.



4. Les résultats escomptés du programme de pays sont les suivants:
- une plus grande équité entre les sexes en ce qui concerne l'accès à l'éducation de base et l'achèvement du cycle d'études, en augmentant les taux d'inscription et de fréquentation des enfants (notamment des filles) vivant dans les zones rurales ciblées et caractérisées par un faible taux de scolarisation;
 - une meilleure santé des groupes cibles —mères et enfants vulnérables— grâce à des pratiques sanitaires et nutritionnelles améliorées;
 - prévention et atténuation des effets des catastrophes grâce à une meilleure remise en état/création et conservation des actifs productifs afin de garantir des moyens de subsistance sûrs et durables.
5. Le programme de pays proposé visera à obtenir ces résultats au moyen de trois activités fondamentales dans lesquelles les ressources alimentaires du PAM seront associées à des ressources non alimentaires: Appui à l'éducation de base; Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé; Programme de création des actifs productifs et prévention et atténuation des catastrophes (PCAP). La pandémie du VIH/SIDA et sa prévention seront développées lors des séances de sensibilisation et de formation en matière de soins de santé nutritionnelle, adressées aux parents.
6. Le programme de pays pour le Mali porte sur quatre des cinq objectifs stratégiques de la politique du PAM visant à favoriser le développement: i) permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de répondre à leurs besoins nutritionnels spéciaux et à leurs besoins sanitaires connexes; ii) permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; iii) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; et iv) atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature. Le cadre logique en annexe II présente un tour d'horizon des buts, objectifs et résultats escomptés, tels qu'énoncés dans le programme de pays.
7. Le ciblage des activités du PAM repose sur une étude de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) à l'insécurité alimentaire au niveau des ménages, effectuée en avril/mai 2001 dans les zones identifiées dans le SSP comme étant celles où sévit l'insécurité alimentaire. Ces zones sont caractérisées par des conditions climatiques difficiles et des ressources naturelles limitées et très dégradées. La production céréalière est structurellement déficitaire et l'activité pastorale est confrontée à de sérieuses contraintes. Les activités génératrices de revenus sont peu nombreuses et la migration est la seule stratégie de survie disponible. L'étude a fait ressortir que plus de 36 pour cent des ménages dans la zone d'intervention souffrent d'insécurité alimentaire chronique ou à court terme. Dans cette catégorie de ménages, on compte des agriculteurs marginaux et/ou peu performants ainsi que des artisans ayant des revenus faibles et instables, ceux qui sont dirigés par des femmes et de petits éleveurs semi-sédentaires qui sont contraints à la migration saisonnière pour survivre (environ 80 pour cent de leurs revenus sont consacrés à l'achat de nourriture). Par ailleurs, les niveaux élevés d'analphabétisme ainsi que le manque de qualifications professionnelles qui caractérisent cette catégorie de ménages limitent considérablement les activités génératrices de revenus qui leur sont offertes. La plupart de ces ménages et communautés se trouvent dans les régions de Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou, ainsi que dans quelques zones au nord de Koulikoro et Kayes (annexe IV). L'étude a conclu que l'aide alimentaire devrait cibler les groupes suivants:
- les élèves (surtout les filles) des écoles primaires;
 - les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants mal nourris;
 - les ménages souffrant d'insécurité alimentaire chronique et/ou à court terme.



RESSOURCES ET PROCESSUS DE PREPARATION DU PROGRAMME DE PAYS

8. Le programme de pays reflète les priorités du PAM et du gouvernement tout en tenant compte des capacités d'absorption de l'aide alimentaire. Conformément aux priorités pour la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et de son plan d'action connexe pour la sécurité alimentaire et la nutrition, le gouvernement augmentera son aide aux activités appuyées par le PAM, en affectant une partie des ressources provenant du programme en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) au développement des activités génératrices de revenus dans les zones d'intervention du programme de pays. Il soutiendra le développement de l'appui à l'éducation de base et l'intégration de l'activité Prévention des catastrophes à l'activité Programme de création d'actifs productifs, proposé pour le prochain programme. Il renforcera l'activité d'alimentation complémentaire en centrant ses efforts sur la prévention par la formation sanitaire et nutritionnelle des parents. Il en résultera une réaction plus intégrée et plus cohérente aux catastrophes et à leurs effets. Dans certaines régions, ces activités seront exécutées globalement, deux ou trois d'entre elles pouvant être ciblées vers les mêmes communautés/ménages. Le niveau proposé pour les ressources de base du PAM est de 63 822 tonnes de produits alimentaires (environ 12 764 tonnes par an) pour un coût opérationnel de 30,8 millions de dollars. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 335 480 par an.
9. Les activités envisagées dans le programme de pays sont les suivantes:

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS, 2003–2007

Catégorie d'activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires (moyenne annuelle)	Bénéficiaires (%)	Participation des femmes (%)
Activité fondamentale 1: Appui à l'éducation de base	29 485	46,2	89 480	26,7	46
Activité fondamentale 2: Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé	3 000	4,7	33 000	9,8	70
Activité fondamentale 3A: Programme de création d'actifs productifs	20 381	31,9	139 000*	41,4	25
Activité fondamentale 3B: Prévention et atténuation des catastrophes	10 956	17,2	74 000	22,1	50
Total, programme de pays	63 822	100	335 480	100	

* 139 000 bénéficiaires recevant chacun une ration familiale (cinq rations individuelles).

10. Le programme de pays et son cadre logique ont été élaborés et validés à travers un processus participatif d'ateliers et séminaires aux niveaux régional et national en consultation avec toutes les parties prenantes (le Gouvernement malien, les collectivités territoriales, les donateurs, les organismes du système des Nations unies et les organisations non gouvernementales [ONG]) sous la direction du Ministère du développement rural et de l'environnement. Les trois activités fondamentales seront mises



en oeuvre de façon simultanée et complémentaire. Les communautés seront associées à l'identification, à la planification et à la mise en œuvre des activités ainsi qu'à la sélection des bénéficiaires.

11. Il sera nécessaire aussi d'intégrer les activités du programme de pays à celles d'autres organismes des Nations Unies pour que l'aide alimentaire, qui ne constitue pas en soi une condition suffisante pour le développement, soit accompagnée des ressources complémentaires indispensables à la mise en œuvre efficace d'activités de développement. Dans les zones où les partenaires d'exécution font défaut, les modalités de mise en œuvre des activités seront précisées en accord avec le gouvernement et les collectivités territoriales. Conformément à la politique de décentralisation poursuivie par le gouvernement, l'on veillera à ce que les activités appuyées par le PAM soient liées aux programmes de réduction de la pauvreté en cours et harmonisées avec le plan de développement des communes intéressées et que leur mise en œuvre soit davantage assurée par les structures des collectivités territoriales. Avant le démarrage de chaque activité, une enquête sera menée pour établir les données de base et faire l'analyse de la situation au départ. La contribution du gouvernement à la mise en œuvre des activités du programme est estimée à environ 8,3 millions de dollars sur cinq ans.

LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Appui à l'éducation de base

⇒ *Orientation stratégique*

12. Cette activité répond à l'objectif 2 de la politique visant à favoriser le développement. À cette fin, le programme appuiera l'alimentation dans les écoles primaires des régions choisies, en s'attachant tout particulièrement à renforcer l'aide pour l'éducation des filles.

⇒ *Analyse des problèmes*

13. Les indicateurs du système éducatif malien sont parmi les plus bas au monde. Près de 70 pour cent de la population active est analphabète. Le taux net de scolarisation pour le premier cycle de l'enseignement de base était d'environ 44 pour cent en 1999 (51 pour cent pour les garçons et 36 pour cent pour les filles); et les taux d'abandon et de redoublements sont très élevés. L'étude ACV (2001) a relevé que dans la zone d'intervention, 14 pour cent des enfants entre 7 et 14 ans vont régulièrement à l'école, dont à peine 35 pour cent sont des filles. Les inégalités entre filles et garçons s'accroissent au fur et à mesure qu'on avance vers les études supérieures. Cela s'explique par certains facteurs socio-économiques liés à la pauvreté et à la vie nomade: n'ayant que des ressources financières limitées et devant faire un choix, les parents envoient leurs fils plutôt que leurs filles à l'école; les filles doivent souvent rester au foyer pour s'acquitter de tâches ménagères et de travaux agricoles.



⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

14. L'objectif à long terme de cette activité est d'améliorer la scolarisation et l'assiduité scolaire et de réduire les taux d'abandon, notamment des filles, dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire. Les résultats escomptés sont les suivants:
- augmentation des taux de scolarisation et de fréquentation scolaire des enfants, notamment des filles, des ménages pauvres; et
 - réduction des disparités entre garçons et filles dans les taux de scolarisation et d'abandon enregistrés par les écoles primaires ciblées.
15. Cette activité devrait responsabiliser les parents en les aidant à poursuivre les mécanismes institutionnels viables au niveau communautaire (par exemple, les associations de parents d'élèves (APE), les comités de gestion des cantines scolaires (CGCS) et les activités génératrices de revenus), en les motivant, et en leur en donnant les moyens, pour continuer d'envoyer leurs enfants et surtout les filles à l'école primaire et veiller à ce que ceux-ci aillent régulièrement en classe. On estime également que le fait d'associer une fréquentation scolaire plus assidue à une plus grande sécurité alimentaire au niveau du ménage contribuera à renforcer la capacité d'apprentissage des enfants. En outre, cette activité, jointe à celle de l'alimentation complémentaire et l'appui aux services communautaires de santé, visera à améliorer les pratiques nutritionnelles de l'enfant.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

16. La fourniture de repas scolaires et la remise de rations sèches aux mères des filles qui fréquentent l'école régulièrement serviront à encourager les ménages bénéficiaires à inscrire tous leurs enfants à l'école primaire. La fourniture des rations aux cuisinières sous forme d'un repas préparé à la cantine aura également un rôle incitatif.

⇒ **Stratégie d'exécution**

17. L'activité s'inscrit dans le cadre du Programme décennal de développement de l'éducation du gouvernement dont les réformes visées sont centrées autour du lien entre l'école et la communauté. La Direction nationale de l'éducation de base assurera l'exécution de cette activité en maintenant sous sa tutelle l'affectation des services à plein temps d'un coordonnateur national. Au niveau de chaque Académie, son directeur nommera un coordonnateur régional. Les Académies d'enseignement et les Centres d'animation pédagogique pour l'enseignement de base, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, se chargeront de la mise en œuvre de l'activité au niveau décentralisé en impliquant fortement les communautés à la base. La stratégie de l'activité est basée sur le partenariat avec les organisations multilatérales, bilatérales, les ONG et une participation active des communautés bénéficiaires. Les partenaires apporteront leur concours dans la mise en place d'actions de développement complémentaires qui contribueront à la bonne gestion et à la pérennisation des cantines: formation des APE et des CGCS; activités génératrices de revenus; allègement de la charge de travail des femmes. Les femmes représenteront 35 pour cent des CGCS.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

18. En moyenne, 78 220 enfants par an bénéficieront d'un repas par jour et 10 000 de deux repas par jour en zone nomade, pour un total de 89 480 bénéficiaires (y compris 1 260 cuisinières). La ration à emporter sera distribuée aux filles qui assistent à au moins 80 pour cent des cours. Il est estimé qu'en moyenne 31 760 filles recevront une ration à



emporter. Les filles représenteront 50 pour cent des bénéficiaires à la fin du programme de pays et elles recevront environ deux tiers des ressources au total. Les avantages escomptés sont notamment un accroissement des taux d'inscription et de fréquentation scolaires et une amélioration des conditions permettant aux filles d'accéder au second cycle de l'enseignement fondamental et leur assurant ainsi de meilleures possibilités d'accès à d'autres études et à la formation professionnelle.

⇒ *Appui, coordination et partenariats*

19. Un chargé de programme du PAM, recruté au plan national, collaborera avec le coordonnateur national, ses assistants et les responsables des structures décentralisées pour l'éducation. Au niveau des régions, les bureaux auxiliaires du PAM assureront le contrôle de la mise en œuvre du programme et le suivi des activités. Les partenaires d'exécution (organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, ONG, etc.) jouent un rôle central dans le dispositif de suivi. En effet, ils sont chargés du suivi rapproché des cantines, de la mise en place et de la formation des comités de gestion, de la sensibilisation et la mobilisation des communautés. Le Ministère de l'éducation, le PAM et leurs divisions respectives, supervisent le travail des partenaires et le complètent. Le CGCS, constitué de représentants des enseignants, des APE et des élèves, est responsable du fonctionnement quotidien de la cantine.
20. Conformément aux recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours du programme de pays, le PAM renforcera et établira des partenariats avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération (notamment l'UNESCO et l'UNICEF) et les ONG, afin d'appuyer les efforts pour un meilleur enseignement: formation des enseignants, équipements, infrastructure, etc. Le PAM travaillera avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) en milieu scolaire sur les questions touchant le VIH/SIDA et la santé génésique; avec l'OMS et la Banque mondiale pour la fourniture de comprimés vermifuges; et avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la fourniture d'une assistance technique pour des activités génératrices de revenus. Les représentants des collectivités territoriales assureront la coordination et la gestion de l'activité au niveau décentralisé.

⇒ *Dispositif de suivi*

21. Le cadre logique fournira les indicateurs de suivi. Les CGCS constituent le premier palier du dispositif de suivi à l'échelon communautaire. La participation active des femmes sera encouragée au sein de ces comités. Le Ministère de l'éducation assurera le suivi de l'aide alimentaire et préparera des rapports d'exécution périodiques qu'il soumettra au Comité national de pilotage du programme (CNPP) et au PAM. Des missions de suivi et d'examen technique seront menées conjointement avec l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS afin d'évaluer l'efficacité de la programmation commune.

⇒ *Estimation des coûts*

22. Cette activité nécessitera 29 485 tonnes de produits alimentaires dont 21 789 tonnes de céréales, 4 855 tonnes d'huile (3 430 tonnes comme rations à emporter pour les jeunes filles) et 2 841 tonnes de légumineuses. Le coût opérationnel direct est estimé à 17,3 millions de dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 1 million de dollars.



Activité fondamentale 2: Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé

⇒ Orientation stratégique

23. Cette activité répond à la priorité 1 de la politique visant à favoriser le développement. À cette fin le programme appuiera la politique du gouvernement tendant à permettre aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux jeunes enfants de satisfaire leurs besoins nutritionnels et sanitaires spécifiques.

⇒ Analyse des problèmes

24. Une alimentation insuffisante et des pratiques alimentaires inappropriées chez le jeune enfant (le passage sans transition au plat familial lorsque l'enfant a de 7 à 9 mois) ainsi que de fréquentes infections sont les principales causes de la malnutrition au Mali, en particulier dans les régions sahéliennes. Selon l'enquête démographique et de santé au Mali 2001 (EDSM III), la situation sanitaire se caractérise par des taux élevés de mortalité maternelle (577 pour 100 000 naissances vivantes) et infanto-juvénile (252 pour 1 000 enfants de moins de 5 ans) et une prévalence globale de l'anémie chez les femmes (62,7 pour cent). Les taux de malnutrition chronique et aiguë au niveau national sont respectivement de 39,4 et 10,6 pour cent chez les enfants de 6 à 59 mois (ils ont été estimés à 31 et 14,5 pour cent dans les zones couvertes par l'étude ACV, 2001). Plus de 50 pour cent des décès d'enfants seraient dus à la malnutrition. En ce qui concerne l'alimentation complémentaire, les résultats préliminaires de l'étude font apparaître que 60 pour cent des enfants de 6 à 9 mois sont allaités et reçoivent des compléments nutritionnels, mais ceux-ci ont souvent une qualité nutritionnelle inadéquate. Cependant, l'insuffisance des soins maternels et infantiles, ainsi que les niveaux élevés de pauvreté et d'analphabétisme, notamment chez les femmes, contribuent aussi dans une large mesure à la malnutrition.

⇒ Objectifs et résultats escomptés

25. L'objectif à long terme de l'intervention du PAM est de contribuer à la réduction du taux de malnutrition en facilitant l'accès à un aliment de complément nutritionnel pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de 6 mois à 5 ans.
26. Les objectifs immédiats de cette activité sont les suivants:
- prévenir la malnutrition et contribuer au rétablissement des enfants mal nourris par le biais d'une alimentation complémentaire;
 - favoriser un changement des mauvaises pratiques en matière d'alimentation et de santé des enfants chez les mères et les femmes enceintes.
27. Les activités d'éducation sanitaire et nutritionnelle seront intensifiées pour que les mères puissent acquérir des connaissances et des compétences appropriées dans le domaine des pratiques familiales, communautaires et des soins infantiles.

⇒ Rôle et modalités de l'aide alimentaire

28. L'aide alimentaire jouera un rôle déterminant pour réduire la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et permettre aux femmes enceintes et aux mères allaitantes d'assumer leur grossesse et l'allaitement dans de bonnes conditions nutritionnelles. L'assistance du PAM servira de complément nutritionnel aux enfants d'âge préscolaire souffrant de malnutrition qui fréquentent les centres communautaires de santé et de



nutrition, et d'incitation pour que les femmes enceintes et les mères allaitantes assistent aux séances d'éducation sanitaire et nutritionnelle.

⇒ **Stratégie d'exécution**

29. L'activité s'inscrit dans le cadre du Programme quinquennal de développement sanitaire et social du gouvernement, qui a comme stratégie le développement d'un service sanitaire décentralisé et basé sur des structures communautaires. Elle sera réalisée en coordination avec les structures du Ministère de la santé et par l'intermédiaire des ONG ayant les compétences et la capacité opérationnelle nécessaires. L'activité visera:
- le développement d'une formule d'aliment de complément fabriqué localement enrichi en micronutriments et répondant aux normes de l'OMS;
 - l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations sur l'importance de l'utilisation des farines enrichies;
 - la promotion de la farine enrichie dans les zones d'intervention au moyen d'un prix subventionné;
 - la vulgarisation auprès des populations des techniques de préparation de l'aliment de complément à partir de produits locaux.
30. L'activité continuera d'être coordonnée au niveau national par un coordonnateur national santé/nutrition et au moins deux assistants nommés par la Direction de la nutrition du Ministère de la santé. Elle sera mise en œuvre et suivie par les responsables de région et de cercle pour la santé, en collaboration avec les collectivités territoriales et d'autres partenaires éventuels. Les communautés, par l'intermédiaire des comités de gestion communautaires (CGC), devront jouer un rôle clé dans le processus de mise en œuvre. La participation active des femmes aux CGC sera encouragée. Il est prévu que 25 pour cent des membres des CGC seront des femmes. En outre, les activités de sensibilisation au VIH/SIDA se dérouleront dans le cadre des séances d'éducation nutritionnelle. Les activités appuyées par le PAM s'intégreront dans le Programme ONUSIDA et l'appui au Centre d'écoute de soins d'animation et de conseil.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

31. Au total, 23 000 enfants de 6 mois à 5 ans bénéficieront de cette activité chaque année. Par ailleurs, 10 000 femmes enceintes et mères allaitantes auront accès à une ration dans les centres spécialisés. Le pourcentage de bénéficiaires sera relevé d'environ 10 pour cent par an. Les avantages escomptés sont notamment l'accès aux centres de santé et de nutrition, les vaccinations, des activités génératrices de revenus pour les mères et d'autres activités éducatives ayant trait à la santé.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

32. Dans la mise en œuvre de cette activité, un chargé de programme du PAM recruté au plan national, un expert associé nutritionniste et le personnel des bureaux de pays du PAM au Mali collaboreront avec le coordonnateur national santé/nutrition, ses assistants et les responsables des collectivités territoriales pour la santé. Le PAM s'efforcera d'obtenir des ressources complémentaires pour organiser des séances de formation à l'intention des acteurs du niveau régional et opérationnel, lesquelles porteront sur les objectifs du projet, la stratégie de mise en œuvre, les principes élémentaires de l'entreposage des denrées, les indicateurs de performance, la collecte et l'enregistrement des données, connaissances sur les produits et connaissances de base en matière de nutrition, techniques d'animation, etc.



Le Ministère de la santé, les ONG et les autres partenaires d'exécution (par exemple, la Banque Mondiale, l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS) continueront à apporter leur soutien aux activités communautaires d'alimentation complémentaire en aidant à la planification et au financement des centres de santé communautaires et des équipements y afférents.

⇒ *Dispositif de suivi*

33. Le système de suivi communautaire, actuellement en place dans le secteur de la santé, permettra de veiller à ce que cette opération soit effectuée avec la participation des communautés, les indicateurs étant établis suivant la méthode du cadre logique. Le Ministère de la santé, les collectivités territoriales et les ONG partenaires d'exécution seront chargés de recueillir des données sur la distribution alimentaire. Des rapports périodiques d'activité et d'exécution du projet, élaborés sur la base des données fournies par les centres de santé communautaires, seront préparés par le coordonnateur national santé/nutrition et soumis au Ministère de la santé et au PAM.

⇒ *Estimation des coûts*

34. Cette activité nécessitera 3 000 tonnes de farine complémentaire produite localement pour un coût opérationnel estimé à 2,1 millions de dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 700 000 dollars.

Activité fondamentale 3: Programme de création des actifs productifs et prévention et atténuation des catastrophes (PCAP)

⇒ *Orientation stratégique*

35. Ce programme a pour but de promouvoir la réalisation des objectifs 3 et 4 de la politique visant à favoriser le développement, en permettant aux communautés des régions où l'insécurité alimentaire est chronique de créer des avoirs durables qui diminueront leur vulnérabilité aux catastrophes et en aidant le gouvernement à prévenir les crises alimentaires et en atténuer les effets.

⇒ *Analyse des problèmes*

36. Pour la plupart des ménages vulnérables, l'agriculture est la principale activité et source de revenus, mais souvent les équipements et matériels agricoles dont ils disposent sont insuffisants et inappropriés et la production agricole couvre à peine 30 à 45 pour cent de leurs besoins alimentaires. De plus, les sécheresses et les épizooties sont des phénomènes récurrents au Mali. Outre qu'elles provoquent des pertes de cultures et de bétail ainsi que d'autres effets immédiats, ces calamités exercent un impact à long terme lorsque des actifs, tels que le bétail, sont détruits ou lorsque la base productive (les terres et l'eau) est endommagée. La vulnérabilité aux catastrophes est la plus forte là où la pauvreté et l'insécurité alimentaire chronique empêchent les communautés et les ménages d'investir dans des avoirs qui leur permettraient de mieux faire face à de telles crises. Ces communautés sont donc constamment exposées au risque que des catastrophes n'aggravent leur situation déjà précaire.



⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

37. Les objectifs à long terme sont les suivants:

- créer et préserver des actifs qui permettent directement aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire et de se préparer et de réagir en cas de catastrophe;
- accroître les capacités des structures dirigeantes au niveau de la communauté, avec une forte participation des femmes dans celles-ci, en matière de gestion et de préservation des actifs;
- prévenir les crises alimentaires et en atténuer les effets.

38. Les résultats escomptés sont les suivants:

- accroissement du nombre de ménages en sécurité alimentaire;
- accroissement des actifs créés ou remis en état (pépinières, plantations agroforestières, pâturages améliorés, structures de gestion des sols et de l'eau, aménagements hydro-agricoles et infrastructures sociales communautaires), avec 60 pour cent des actifs communautaires permettant aux ménages de parvenir à la sécurité alimentaire et de se préparer et de réagir en cas de catastrophe;
- établissement de mécanismes institutionnels appropriés par lesquels les collectivités territoriales peuvent gérer et entretenir les actifs créés;
- renforcement des capacités des ménages à améliorer leurs revenus;
- augmentation de l'accès des femmes à des actifs adaptés à leurs besoins et à leurs capacités: sur la période du programme de pays au moins 30 pour cent des actifs créés seront contrôlés par les femmes;
- renforcement du système national de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

L'on aidera ces ménages à investir dans l'infrastructure communautaire dans des domaines comme la gestion des eaux, l'agriculture, la maîtrise de l'érosion des sols, l'établissement et la gestion des pâturages améliorés, entre autres, et à passer la période de soudure tout en se préparant à atténuer les effets des catastrophes.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

39. L'aide alimentaire servira à encourager les ménages vulnérables des zones sahéliennes à consacrer leur temps et leurs ressources à des activités communautaires de création et d'entretien d'avoirs dans le but de réduire les risques causés par les catastrophes naturelles et d'accroître la production vivrière. Elle aidera aussi les populations vulnérables victimes de crise alimentaire, recensées par le Système d'alerte précoce, à passer la période de soudure par des compléments alimentaires. Dans le même esprit, l'assistance alimentaire aidera aussi les ménages vulnérables à participer à des activités de formation et à acquérir ainsi des compétences nouvelles dans des domaines comme l'agriculture, différentes activités génératrices de revenus et l'alphabétisation fonctionnelle. L'aide alimentaire représentera un complément permettant de porter le niveau énergétique des hommes et des femmes au minimum journalier requis pour la main-d'œuvre mobilisée dans le cadre des opérations vivres pour la création d'actifs.



⇒ **Stratégie d'exécution**

40. L'activité aura deux composantes. La première —Activité 3A— dans le cadre du Schéma directeur de développement rural visera à créer la base nécessaire pour que les ménages pauvres puissent devenir moins vulnérables à l'insécurité alimentaire, en particulier la capacité de mieux faire face aux effets des catastrophes naturelles. Le deuxième volet —Activité 3B— sera un dispositif d'intervention lors de crises alimentaires et d'atténuation de leurs effets sur les familles les plus vulnérables. Il sera donc intégré au Système national de sécurité alimentaire, grâce à la participation du PAM dans le Programme de restructuration des marchés céréaliers (PRMC). Une contribution directe en céréales sera versée tous les ans au Stock national de sécurité. Le stock est fixé à 35 000 tonnes de céréales. Ces denrées sont utilisées pour faire face à des urgences localisées et, si besoin est, comme première intervention durant une catastrophe grave. Le représentant du PAM est le coordonnateur des donateurs du Système national de sécurité alimentaire et le PAM assume aussi la fonction de Secrétariat permanent du PRMC. Le Ministère du développement rural, par l'intermédiaire de sa Direction nationale d'appui au monde rural ainsi que de chargés de liaison en chaque domaine technique intéressé, continuera de mettre en œuvre le PCAP dans le cadre global de la Stratégie opérationnelle 2015 et du programme de sécurité alimentaire durable, coordonné en partenariat avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux de développement. La politique nationale de décentralisation actuellement en cours d'exécution donnera au PAM et aux partenaires la possibilité de travailler directement avec les collectivités territoriales. Des CGC seront créés pour faciliter la participation des bénéficiaires; 20 pour cent des membres de ces CGC seront des femmes. Le Comité de travail technique du PCAP comprendra aussi les principaux organismes multilatéraux et ONG d'exécution (Office allemand de la coopération technique [GTZ], FIDA, Agro-Action, *World Vision*, Services de secours catholique, etc.) qui ont signé des accords opérationnels avec le Ministère du développement rural et le PAM.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

41. Les deux volets de l'activité profiteront à environ 139 000 personnes par an (ration familiale) dans le cadre de l'Activité 3A et à 74 000 personnes par an (ration individuelle) pour l'Activité 3B. Les femmes bénéficieront d'au moins 30 pour cent des actifs créés, notamment des petits périmètres irrigués, des pépinières et du bois de chauffe produit sur les parcelles boisées communautaires. À la fin de cette activité, les communautés participantes devraient avoir en leur possession des actifs leur permettant de récolter, de contrôler et de conserver leurs ressources en sols et en eau. Des mécanismes institutionnels viables pour la gestion et la conservation de ces actifs devraient également avoir été mis en place au niveau des communautés avec le ferme soutien des collectivités territoriales. Des séances de formation technique complémentaires aux activités vivres-contre-travail seront organisées au niveau des communes.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

42. Le PAM aidera les collectivités territoriales à planifier et à faire une première évaluation de l'activité pour les activités vivres pour la création d'actifs. Des mécanismes institutionnels seront créés et renforcés à l'échelon communautaire pour une meilleure conservation des actifs. Le Ministère du développement rural et de l'environnement coordonnera le projet (et les activités de tous les partenaires d'exécution: ONG et organismes communautaires) en partenariat avec le PAM. Le Comité d'orientation et de



coordination du système de sécurité alimentaire du PRMC assurera la coordination technique et la gestion du volet d'atténuation des catastrophes.

⇒ *Dispositif de suivi*

43. Toutes les parties prenantes dans cette activité élaboreront conjointement une stratégie de suivi et d'évaluation axée sur les résultats. Un chargé de programme recruté au plan national et les agents des bureaux auxiliaires assureront pour le compte du PAM le suivi sur le terrain. Le Ministère du développement rural et de l'environnement veillera à ce que les collectivités territoriales et les ONG partenaires d'exécution assurent le suivi des activités et soumettent audit ministère ainsi qu'au PAM des rapports d'activité périodiques et des rapports sur l'exécution du projet. Une évaluation sera réalisée à mi-parcours, et une évaluation finale sera effectuée au cours de la dernière année du programme de pays. Pour le deuxième volet, les activités seront intégrées au système de suivi existant du PRMC.

⇒ *Estimation des coûts*

44. Cette activité nécessitera 31 337 tonnes de produits alimentaires, notamment 30 534 tonnes de céréales (dont 19 578 tonnes pour le volet PCAP et 10 956 tonnes pour le volet PRMC) et 803 tonnes d'huile pour un coût opérationnel direct estimé à 11,4 millions de dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 6,6 millions de dollars.

Activités d'appui

45. Les activités d'appui suivantes sont prévues au titre du programme de pays:
- Préparation de plans prévisionnels d'urgence à l'appui des activités du Gouvernement malien et du PAM, dans le cadre institutionnel existant du Comité d'orientation et de coordination du système de sécurité alimentaire, conjointement avec d'autres partenaires des Nations Unies, notamment l'UNICEF et les partenaires du Système national de sécurité alimentaire, afin de prévoir les situations d'urgence et d'y réagir rapidement.
 - Promotion de la lutte contre la faim afin d'obtenir des ressources alimentaires et non alimentaires parallèlement à l'aide alimentaire du PAM.
 - Étude ACV afin d'apprécier l'évolution de la situation d'insécurité alimentaire.
 - Formation des participants et des gestionnaires des activités à tous les niveaux au suivi-évaluation.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

46. Pour le programme de pays proposé, il convient d'admettre les importantes hypothèses suivantes:
- Les autorités régionales et les collectivités territoriales devront trouver des ressources complémentaires pour former leurs membres dans les domaines du suivi et de l'évaluation.
 - Le Gouvernement malien devra créer et conserver un cadre institutionnel pour assurer la gestion, la supervision et la logistique du programme de pays, qui puisse faciliter une intégration efficace et des liens entre les activités du programme de pays et des activités connexes de développement.
 - Le gouvernement et les donateurs fourniront les ressources et articles non alimentaires correspondants en complément de l'aide alimentaire du PAM.



PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

47. La faisabilité de chaque activité prévue par le programme de pays sera examinée des points de vue technique, social, économique et logistique, notamment pour pouvoir préparer les résumés d'activités. Les institutions spécialisées des Nations Unies seront invitées à fournir l'assistance technique nécessaire à cette fin, le gouvernement et les donateurs multilatéraux et bilatéraux mettant en œuvre des activités similaires y seront associés. Les activités seront revues dès que le programme de pays aura été approuvé. Cet examen permettra de définir des objectifs intermédiaires d'exécution pour le suivi-évaluation des activités et servira de base à la préparation des résumés. Le PAM mettra en place un comité local d'examen des activités, présidé par un organisme du système des Nations Unies et chargé d'entreprendre un examen final de chaque activité du programme de pays, où siégeront des représentants des ministères intéressés au niveau technique, des institutions intéressées du système des Nations Unies, des bénéficiaires et des collectivités territoriales.

Exécution du programme

⇒ *Dotation en effectifs du bureau de pays*

48. Aux fins de la gestion du programme de pays et compte tenu de l'étendue du pays, le bureau de pays compte maintenir une présence solide sur le terrain au moyen des bureaux auxiliaires à Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou. Comme il sera mis un accent de plus en plus marqué sur le développement communautaire, le PAM aura besoin d'effectifs adéquats pour concevoir et exécuter les interventions et mener à bien les activités dans les domaines de la logistique, des transports, du suivi et de l'évaluation. Pour une mise en œuvre efficace du programme, une formation devrait aussi être organisée dans les domaines du suivi-évaluation, de l'analyse du cadre logique, des méthodes participatives, de l'administration et des finances, de la logistique et de la planification des ressources (pipeline) ainsi qu'une formation à l'utilisation du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) et à la gestion de base des opérations d'urgence.

⇒ *Gestion nationale du programme de pays*

49. Après l'approbation du programme de pays par le Conseil d'administration, le PAM élaborera un accord de programme 2003–2007, qu'il soumettra pour signature au Gouvernement malien. Une fois chaque document d'activité fondamentale terminé, approuvé et signé par le représentant du PAM, un contrat opérationnel sera établi pour chaque activité avec le ministère d'exécution intéressé.
50. Le ministère responsable de la coordination de l'aide extérieure sera chargé de la coordination nationale et présidera le CNPP, qui sera responsable de la supervision du programme de pays et de l'établissement et de la réévaluation des liens et des synergies avec d'autres programmes nationaux de développement. Il se réunira deux fois par an. Le Comité technique de coordination nationale, relevant du CNPP, sera chargé de la conception, de la mise en place des mécanismes d'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités du programme de pays et de leur intégration aux programmes nationaux de développement.



51. Les collectivités territoriales feront office de structure de coordination et de gestion au stade de l'exécution; à tous les niveaux de celles-ci, il sera mis en place également un comité de pilotage pour chaque activité comprenant les représentants des bénéficiaires (hommes et femmes), des partenaires et des structures politiques et administratives.

⇒ *Faciliter la participation des bénéficiaires*

52. Toutes les activités du programme de pays seront planifiées et exécutées avec une forte participation communautaire. Une large participation des mères, des agents et volontaires dispensant des soins de santé primaires, des sages-femmes et des associations féminines et autres groupements pertinents, aidera à améliorer les pratiques nutritionnelles. Les activités d'alimentation scolaire exigeront aussi un engagement et une volonté très fermes de la part des communautés pour cogérer les activités génératrices de revenus dans les écoles primaires. Les communautés éliront les membres des comités d'activité et des comités de conservation des actifs, chargés de planifier les activités à l'échelon communautaire. Ces comités d'unité ainsi que les élus locaux aideront à mobiliser la population, y compris les femmes, et à constituer les CGC et les CGCS qui prendront les décisions relatives aux activités sur une base participative. Les partenaires seront sensibilisés afin que certains rôles clés de ces organismes soient confiés à des femmes. Le comité de concertation femmes et développement, mis en place par les donateurs et déjà sensibilisé sur l'engagement du PAM en faveur des femmes, sera associé au suivi et à l'évaluation des différentes activités.

⇒ *Apports complémentaires du gouvernement et d'autres partenaires*

53. Pour chaque activité du programme de pays, la contribution du gouvernement consistera pour l'essentiel à régler les salaires du personnel ainsi que les frais relatifs aux missions de suivi de ces derniers et à prendre en charge les coûts opérationnels y compris la réhabilitation et l'extension des infrastructures de stockage. S'agissant de l'activité d'appui à l'éducation de base, le soutien apporté par le PAM à l'éducation des filles sera accru à condition que le Gouvernement malien et/ou d'autres partenaires d'exécution mettent à disposition au préalable des enseignants supplémentaires, des salles de classe et du matériel pédagogique, des dispositifs d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires.

⇒ *Achat de vivres et logistique*

54. Le PAM adoptera une stratégie d'acquisition flexible, en achetant sur place des aliments de complément et une partie des céréales à des prix compétitifs, lorsque des fonds et des excédents seront disponibles, et en important ces produits en périodes de pénurie. Tous les achats locaux feront l'objet d'un appel d'offres et la sélection sera faite par le PAM, qui veillera à l'harmonisation de ses procédures d'achat avec celles pratiquées par le gouvernement de façon à ne pas perturber les marchés. Le gouvernement continuera de prendre les dispositions nécessaires pour accorder les exonérations et dérogations requises pour le dédouanement des vivres dans les meilleurs délais et leur acheminement vers les régions.

⇒ *Préparation des plans de travail et du budget annuels*

55. Les partenaires d'exécution, en consultation avec le PAM, élaboreront les plans de travail annuels sur la base du niveau indicatif des ressources disponibles et de la performance opérationnelle du programme de pays. Au cas où il faudrait revoir la



répartition des ressources entre les activités, le CNPP examinera la question en tenant compte des données ACV et des rapports sur l'approvisionnement des produits alimentaires avant de prendre une décision.

Stratégie de retrait

56. Pour toutes les activités fondamentales, l'apport d'une assistance intégrée à certaines communautés devrait permettre à celles-ci d'atteindre l'autosuffisance. Avec les divers types d'assistance fournis par le PAM et ses partenaires et le développement d'activités génératrices de revenus, un tel objectif peut être envisagé à moyen terme. Une fois qu'une communauté a atteint un degré d'autonomie plus important (à déterminer par voie d'enquête avec l'appui du PAM en matière d'ACV), l'aide alimentaire du PAM peut être réorientée vers d'autres communautés satisfaisant aux critères requis pour bénéficier d'une assistance. Pour chaque activité, on définira donc les modalités de retrait du PAM dès le départ dans le résumé d'activité.

Durabilité

57. Une attention plus grande accordée au développement communautaire et au renforcement des capacités garantit que les communautés et les personnes chargées de la gestion et de la conservation des actifs créés avec l'aide alimentaire sont les véritables auteurs et propriétaires de ces actifs et qu'elles possèdent les compétences et les moyens nécessaires pour les préserver. Les résultats escomptés —en termes de taux d'inscription, de fréquentation et de réussite scolaires— du programme de rations à emporter par les filles ne seront durables que si l'activité est menée assez longtemps pour que toute une génération de femmes ait été scolarisée. Les femmes ayant reçu une éducation veilleront à ce que leurs filles fréquentent également l'école, même sans aide alimentaire.

Suivi et vérification des comptes du programme

58. Le bureau de pays applique au suivi et à l'évaluation de ses activités les principes et méthodes de gestion axée sur les résultats, en utilisant la base de données du bilan commun de pays et les études nutritionnelles réalisées dans le cadre de l'EDSM ainsi que les données de l'étude ACV 2001. Les objectifs de travail seront définis conformément aux objectifs annuels du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il incombera au ministère responsable de la coordination de l'aide extérieure de superviser le dispositif de suivi et d'évaluation du programme de pays. L'évaluation des résultats du programme de pays et de ses activités fondamentales relèvera essentiellement des bénéficiaires et des collectivités territoriales avec le soutien du Gouvernement malien et du bureau de pays. Les objectifs et les indicateurs de suivi-évaluation seront définis d'un commun accord par tous les intervenants (y compris les bénéficiaires) et les rapports de suivi-évaluation seront restitués aux communautés. Des rapports annuels sur le programme de pays seront établis pour examen par le CNPP, qui se rendra également sur les sites d'exécution des activités pour suivre l'avancement des travaux. Le CNPP sera aussi pleinement associé à l'évaluation à mi-parcours du programme de pays. Des procédures bien rodées de suivi et d'établissement de rapports existent déjà pour le PCAP et l'appui à l'éducation de base. Elles seront également établies pour la nouvelle activité d'alimentation complémentaire. Le Gouvernement malien, par l'intermédiaire de ses divers ministères, présentera chaque année au PAM les comptes vérifiés et certifiés par un commissaire aux comptes qualifié, qui sera nommé ou agréé par le gouvernement.



Évaluation

59. Les activités individuelles seront examinées et évaluées comme indiqué ci-dessus. Le dispositif d'évaluation continue sera intégré aux activités fondamentales et servira à indiquer si des mesures correctives sont nécessaires pour réviser les objectifs et résultats escomptés par composante. Lorsqu'une activité sera terminée, des rapports de fin d'activité seront établis. Environ deux ans avant la présentation du prochain programme de pays, à la fin de 2005, une évaluation externe du programme de pays sera menée afin de s'assurer qu'il est bien orienté et que ses buts et objectifs sont toujours valables et en voie de réalisation. Cette programmation permettra de prendre en compte, pour le prochain SSP, les recommandations formulées lors de l'évaluation.

RECOMMANDATION

60. Pour le programme de pays proposé pour le Mali, qui couvre la période 2003–2007, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 30 816 208 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DU SSP POUR LE MALI (WFP/EB.3/2001/7/3)

Classé à la fois parmi les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), le Mali figurait au 165^{ème} rang sur 174 selon l'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD pour 2000. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait en 1998 à 267 dollars E.-U. par an. La population, de faible densité (environ 7,5 habitants/km²), est principalement rurale (à raison de 71 pour cent) et le PIB, qui provient en grande partie du secteur primaire (agriculture et mines), est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles (principalement sécheresses) qui frappent régulièrement le pays. En 1993-95, et d'après la FAO, l'indice de sécurité alimentaire des ménages était de 71,6—le niveau de l'insécurité alimentaire des ménages étant plus élevé en milieu rural (74 pour cent) qu'en zone urbaine.

La mission du PAM au Mali pendant la période 2003-2007 consistera à continuer d'aider les communautés touchées par l'insécurité alimentaire à réduire leur vulnérabilité; il s'agira de les aider à renforcer leurs capacités et moyens pour mieux développer des stratégies de survie et par conséquent contribuer à l'objectif national d'élimination de la pauvreté. Les interventions seront axées en priorité sur trois des cinq priorités stratégiques de la politique du PAM visant à favoriser le développement:

- permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature;
- permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes.

Le poids relatif des activités du programme sera modifié au profit du secteur de l'éducation (l'accent sur les filles sera maintenu) et du secteur de la santé/nutrition.

Les activités futures cibleront exclusivement les populations les plus pauvres, dont l'accès à la nourriture est limité par des facteurs économiques et socioculturels et où l'aide alimentaire présente un avantage comparatif comme facteur de développement. Les régions ciblées seront Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, ainsi que les parties nord des régions de Kayes et de Koulikoro.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) a été mis au point grâce à un processus de consultation auquel ont pris part un grand nombre de représentants des bénéficiaires, d'organismes gouvernementaux, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de donateurs. Le processus a été synchronisé et harmonisé avec celui du futur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali qui sera finalisé en novembre 2001.



PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS DURANT LE DÉBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE MALI (WFP/EB.3/2001/18)

Le Secrétariat a confirmé que le programme de pays serait géographiquement ciblé sur des régions du pays exposées à l'insécurité alimentaire. Le PAM avait entrepris des études pour mieux comprendre les structures sociales complexes qui prévalaient dans ces régions. Les informations recueillies au moyen de ces études ainsi que des études ACV seraient utilisées pour la conception du programme de pays.

Quelques membres ont suggéré au PAM d'inclure les opérations d'urgence et les IPSR dans les débats consacrés aux SSP. Le Secrétariat a fait savoir que les SSP établis pour des pays où le PAM menait de telles opérations devraient le mentionner. Dans le cas du Mali il n'était pas prévu de prolonger l'IPSR, et aucune opération d'urgence n'était envisagée, mais l'approche de développement qui sous-tendait le SSP prévoyait des activités d'atténuation des effets des catastrophes et la fourniture d'un appui au gouvernement pour l'aider à renforcer ses capacités d'alerte rapide.

Plusieurs membres ont fait observer que les ressources allouées au titre des CAD étaient insuffisantes dans les pays où étaient réalisées des opérations d'envergure relativement réduite. Le Secrétariat a reconnu que tel était effectivement le cas au Mali et a fait savoir que le programme de pays tendrait à créer des partenariats stratégiques afin de faire face aux besoins non alimentaires. L'on considérait néanmoins qu'en vertu des procédures financières en vigueur, il serait difficile de couvrir les dépenses qu'entraînerait l'application de la recommandation tendant à maintenir les effectifs à des niveaux adéquats et à introduire des systèmes complets de suivi et d'évaluation.

Plusieurs membres ont commenté favorablement l'appui positif que le PAM avait apporté au Programme de restructuration du marché céréalière (PRMC)(clé de voute du système national de promotion de la sécurité alimentaire). Le PAM a été encouragé à poursuivre ses achats locaux de sorgho et de mil lorsque cela était approprié et, pendant la préparation du programme de pays, à collaborer étroitement avec ses partenaires concernant les modalités de mise en valeur du fleuve Niger et l'expansion de l'infrastructure scolaire au niveau primaire.



PROGRAMME DE PAYS—MALI (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats

Indicateurs de résultats

Hypothèses et risques

But au niveau national:

Le Gouvernement malien vise à réduire l'incidence de la pauvreté de 64 pour cent en 2000 à 47,5 pour cent en 2006

But du programme de pays:

Contribuer à la diminution du degré de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages très pauvres dans les régions couvertes par le programme de pays

Indicateur d'impact:

Le nombre de ménages souffrant d'insécurité alimentaire chronique et à court terme est réduit de 36 à 32 pour cent dans les zones d'intervention du PAM

Le taux d'alphabétisation, en pourcentage, des groupes cibles, notamment les filles, s'est accru progressivement, passant de 30 à 45 pour cent

Objectifs du programme de pays:

1. Améliorer la scolarisation et l'assiduité scolaire et réduire les taux d'abandon, notamment des filles, dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire
2. Contribuer à la réduction du taux de malnutrition, en facilitant l'accès à un aliment de complément nutritionnel pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de 6 mois à 5 ans
- 3.A Créer et préserver des actifs qui permettent directement aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire et de réagir en cas de catastrophe

Indicateurs des résultats du programme de pays:

Le taux de scolarisation des enfants pauvres vivant dans les zones rurales cibles est en hausse, passant de 14 à 28 pour cent

Le taux d'inscription des filles à l'école primaire a augmenté, passant de 5 à 15 pour cent d'ici à 2007

Le taux d'abandons scolaires a diminué de 50 pour cent par an

Pourcentage d'enfants mal nourris rétablis grâce à une alimentation complémentaire

Pourcentage de mères et de femmes enceintes ayant un changement de comportement notable par rapport aux mauvaises pratiques affectant l'alimentation et la santé de leurs enfants

Nombre d'actifs créés et préservés permettant directement aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire et de se préparer pour réagir en cas de catastrophe

Pourcentage d'actifs créés et contrôlés par les femmes

Hypothèse

Maintien des stratégies et priorités nationales actuelles en matière d'éducation (définies dans le Programme décennal de développement de l'éducation au cours des 10 prochaines années

Hypothèse

La volonté du gouvernement de lutter contre la malnutrition reste l'une des priorités nationales

Hypothèses

Mise en place d'une structure décentralisée solide permettant de tirer parti des compétences au niveau de la commune



PROGRAMME DE PAYS—MALI (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
Accroître les capacités des structures dirigeantes au niveau de la communauté avec une forte participation des femmes, en matière de gestion et préservation des actifs	<p>Nombre de personnes formées</p> <p>Accroissement de la participation des bénéficiaires, en particulier des femmes, aux différentes activités du programme depuis la formulation jusqu'à l'évaluation</p> <p>Utilisation accrue des compétences inculquées pour trouver des moyens de subsistance</p>	<p>Des ressources du gouvernement sont mises à disposition aux niveaux communautaire et municipal pour l'encadrement, la formation et l'assistance technique</p> <p>Disponibilité, collaboration et apports effectifs des partenaires d'exécution</p>
3.B Comblent le déficit alimentaire saisonnier des ménages et renforcer le système national d'atténuation des effets des catastrophes naturelles	Augmentation en pourcentage de la disponibilité de vivres et de l'accès à ceux-ci au niveau du ménage par les pauvres victimes de la faim dans les communautés rurales visées	<p>Hypothèse</p> <p>Absence de crises économiques ou catastrophes naturelles graves pendant la période à l'examen</p>
Objectifs spécifiques par activité:	Indicateurs des résultats des activités:	Hypothèses
1.1 Augmenter les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire des enfants, notamment des filles, des ménages pauvres	Augmentation de 20 pour cent et de 10 pour cent par an respectivement du taux d'inscription des filles et des garçons dans les écoles par rapport aux données de référence initiales (ACV 2001)	<p>Disponibilité, sur une base durable, de ressources fournies par les partenaires</p> <p>Les autres causes des faibles taux d'inscription et de fréquentation des écoles et du taux d'abandon élevé sont identifiées et des solutions sont apportées</p>
1.2 Réduction des disparités entre garçons et filles dans les taux de scolarisation et d'abandon enregistrés par les écoles primaires ciblées	<p>Augmentation de 30 pour cent du nombre de filles qui terminent l'école primaire</p> <p>Nombre d'enfants par sexe qui fréquente l'école sur une base trimestrielle</p> <p>Réduction en pourcentage des taux d'abandon enregistrés par les écoles primaires ciblées (ventilés par sexe)</p> <p>Les taux de scolarisation des garçons et des filles</p>	<p>Le nombre d'enseignants requis est effectivement recruté</p> <p>Risque</p> <p>Conflits sociaux, grève des enseignants</p>
2.1 Prévenir la malnutrition et contribuer au rétablissement des enfants mal nourris par le biais d'une alimentation complémentaire	<p>Réduction en pourcentage de la prévalence de la malnutrition aiguë et chronique</p> <p>Nombre de centres de santé couverts par l'activité</p>	<p>Hypothèses</p> <p>Les autres causes sous-jacentes de la malnutrition sont traitées</p>
2.2 Favoriser un changement des mauvaises pratiques en matière d'alimentation et de santé des enfants chez les mères et femmes enceintes	<p>Réduction en pourcentage du nombre d'enfants ayant un faible poids à la naissance</p> <p>Nombre de bénéficiaires qui consomment les farines de complément locales</p>	<p>Les ménages, les communautés et les prestataires de services appliqueront les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises pour poursuivre les activités</p>



PROGRAMME DE PAYS—MALI (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
3.A.1. Création d'actifs productifs accessibles aux bénéficiaires:	Quantité et pourcentage de vivres planifiés distribués aux bénéficiaires, hommes et femmes	Risque Épidémies de maladies infantiles
3.A.1.1. pour la production agricole	Plus de 50 pour cent des ressources consacrées à la création d'actifs prioritaires pour les femmes	Risque Faible degré ou absence d'entretien des actifs par la communauté
3.A.1.2. pour la défense/restauration des sols	Nombre et pourcentage d'hectares remis en valeur	Hypothèse Forte collaboration avec des partenaires techniques et financiers qui interviennent comme partenaires d'exécution ainsi qu'avec les organismes du système des Nations Unies dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
3.A.1.3. pour la protection et conservation des ressources naturelles	Nombre d'infrastructures pastorales réalisées et exploitées Nombre et pourcentage d'hectares de terres reboisées Nombre et pourcentage d'hectares de dunes fixées	
3.A.2. Développer la capacité de gestion des ressources productives:	Nombre de séances de formation dispensées avec le soutien d'activités vivres pour la formation	Hypothèses ONG et organisations communautaires opérationnelles sur place pour assurer la formation Aptitude/disponibilité des femmes à se libérer des activités de production et de soins pour suivre une formation
3.A.2.1. par la formation, notamment en faveur des femmes	Nombre et pourcentage de personnes formées/ayant acquis des compétences techniques, par sexe	
3.A.2.2. par la construction de centres de formation	Nombre de personnes, par sexe, sensibilisées aux problèmes du VIH/SIDA, hygiène et nutrition	
3.A.3. Développer la capacité de gestion des infrastructures scolaires et sanitaires:	Nombre de centres de formation construits Nombre d'infrastructures scolaires et sanitaires appuyées	
3.A.3.1. par le développement des infrastructures scolaires et sanitaires	Nombre d'écoles/centres de santé communautaire construits; nombre de puits scolaires construits	
3.A.3.2. par la diversification des revenus des cantines scolaires	Nombre et pourcentage de jardins maraîchers mis en place et gérés par la communauté pour la contribution à la cantine	
3.B. Prévention et atténuation des catastrophes	Nombre de situations d'urgence suivies d'une réaction rapide et efficace	Hypothèse La fréquence et l'ampleur des catastrophes majeures resteront dans des limites gérables, au moins au cours de la phase initiale de l'activité



PROGRAMME DE PAYS—MALI (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
Résultats principaux par activité:	Indicateurs de produits:	Hypothèses
1.1.1. 78 220 enfants des écoles primaires reçoivent une ration cuisinée à l'école, 10 000 enfants (nomades, orphelins) des écoles primaires reçoivent deux rations cuisinées à l'école, 31 760 filles reçoivent des rations sèches à emporter	Quantités de rations distribuées aux enfants des écoles ciblées Quantité de rations sèches fournies aux filles Nombre et pourcentage de filles et de garçons scolarisés dans les écoles ciblées	Le gouvernement et les partenaires maintiennent leur engagement en faveur de l'activité d'aide à l'enseignement de base Les communautés et les écoles assument la responsabilité des activités et maintiennent leurs engagements
1.2.1. La disparité entre filles et garçons dans les taux de scolarisation et d'abandon enregistrés est réduite dans les écoles primaires ciblées	Nombre et pourcentage de filles et garçons ayant abandonné l'école dans les établissements ciblés	
2.1.1. 10 000 mères allaitantes et femmes enceintes (par an) et 23 000 enfants mal nourris se sont rétablis de la malnutrition par le biais d'une alimentation complémentaire	Quantité de produits alimentaires (aliment de complément) distribuée aux bénéficiaires visés Nombre de mères allaitantes, femmes enceintes et enfants ayant consommé l'aliment de complément sur une base régulière	Hypothèse Le personnel des centres de santé communautaires ciblés assume et joue pleinement le rôle de mobilisation et sensibilisation de la communauté
2.2.1. 10 000 mères allaitantes et femmes enceintes (par an) améliorent leurs pratiques en matière d'alimentation et de santé concernant leurs enfants et elles-mêmes	Nombre de femmes ciblées formées/sensibilisées	
3.A.1.1. Des actifs productifs pour la production agricole sont créés et accessibles à 139 000 participants (en moyenne) et leurs familles; plus de 50 pour cent du total des bénéficiaires des actifs sont des femmes	Nombre d'actifs productifs créés et exploités par les communautés Nombre et pourcentage de bénéficiaires, par sexe, exploitant les actifs (au bout de la période indiquée) Nombre de réalisations physiques	Hypothèse Les communautés et partenaires assument et jouent un rôle actif dans l'identification, la formulation, la création et la répartition des actifs
3.A.1.2. Des travaux de protection et de régénération des sols sont réalisés dans les zones ciblées, dont plus de 50 pour cent des bénéficiaires sont des femmes	Nombre et pourcentage de bénéficiaires, par sexe, exploitant les actifs (au bout de la période indiquée) Nombre de réalisations physiques	



PROGRAMME DE PAYS—MALI (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
3.A.1.3. Des travaux pour la protection et la conservation des ressources naturelles sont réalisés dans les zones ciblées, dont plus de 50 pour cent des bénéficiaires sont des femmes	Nombre et pourcentage de bénéficiaires, par sexe, exploitant les actifs (au bout de la période indiquée) Nombre et pourcentage, par sexe, de bénéficiaires formés Nombre de centres/salles de formation construits	
3.A.2.1. Une formation est dispensée aux populations des zones ciblées, en particulier aux femmes	Nombre de bénéficiaires, par sexe, exploitant les infrastructures créées Nombre de sources de diversification de revenus créées (jardins scolaires, élevage de petit troupeau, etc.)	
3.A.2.2. Des centres/salles de formation sont construits		
3.A.3.1. Des infrastructures scolaires et sanitaires sont développées		
3.A.3.2. Les revenus des cantines scolaires appuyées sont diversifiés et bénéficient au meilleur fonctionnement de la cantine		
3.B.1. Les mesures nécessaires sont en place pour prévenir des catastrophes et en atténuer les effets	Nombre de catastrophes pour lesquelles des mesures de prévention ont pu être prises Nombre de catastrophes dont les effets sont atténués	Hypothèse Les communautés et partenaires assument et jouent leur rôle de coordination



ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU MALI (2003–2007)

Activités fondamentales

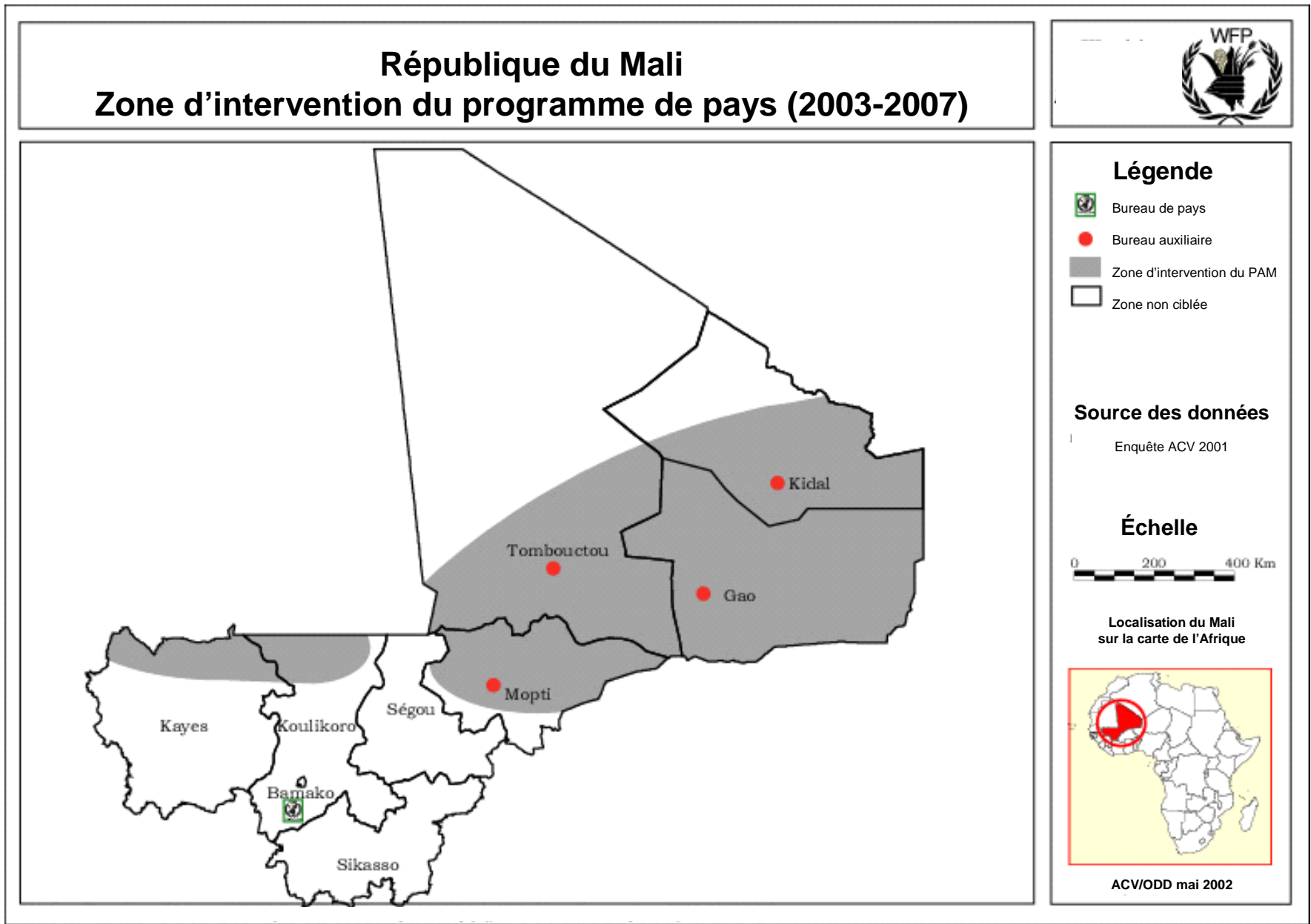
	Activité 1	Activité 2	Activité 3.A	Activité 3.B	Total
Produits alimentaires (tonnes)	29 485	3 000	20 381	10 956	63 822
Produits alimentaires (valeur en dollars)	8 262 865	1 500 000	4 673 480	2 300 760	16 737 105
Transport extérieur	3 120 070	15 000	316 503	n.d.	3 451 573
TTEM (total)	5 012 450	462 000	3 668 580	n.d.	9 143 030
TTEM (coût par tonne)	170	154	180		
Autres COD*	952 000	120 000	412 500	n.d.	1 484 500
Total, coûts opérationnels directs	17 347 385	2 097 000	9 071 063	2 300 760	30 816 208
CAD ¹					3 382 750
CAI ²					2 667 519
Total, coûts pour le PAM					36 866 477
Contribution du gouvernement	986 665	679 590	703 600	5 928 570	8 298 425

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des montants nécessaires au titre des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

* Activité IIIB ne nécessite pas d'autres COD.





Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
APE	Association de parents d'élèves
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CGC	Comités de gestion communautaires
CGCS	Comités de gestion des cantines scolaires
CNPP	Comité national de pilotage du programme
COD	Coûts opérationnels directs
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EDSM	Enquête démographique et de santé au Mali
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Office allemand de la coopération technique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PCAP	Programme de création d'actifs productifs et prévention et atténuation des catastrophes
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRMC	Programme de restructuration des marchés céréaliers
SSP	Schéma de stratégie de pays
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM

